



Formulaire d'inscription accréditation professionnelle

Les données que vous complétez ci-dessous apparaitront exactement comme indiquées dans la liste des professionnels présents du catalogue du FICA 2005 et sur le site du festival. Seules compteront les inscriptions reçues avant le 30/07/2005.

DONNEES DE L'ENTREPRISE

Entreprise.....	Adresse.....		
C.P.....	Ville.....	Pays.....	Téléphone/Fax.....
E-mail.....	http://.....		
Personne à contacter.....			
Activité de l'entreprise.....			

DONNEES DE FACTURATION

Entreprise.....	Adresse.....
E-mail.....	N° intracommunautaire ou CIF (obligatoire).....

MOYEN DE PAIEMENT (Cocher le moyen élu)

<input type="checkbox"/> Virement bancaire à l'ordre du FICA.
Bénéficiaire: FICA.
Entité: Caja Madrid.
IBAN: ES20 2038 4602 5830 0056 2149
Paiement:
Numéro de compte: 2038 4602 58 3000562149
Payeur*:
(*:indiquer le nom de l'entreprise effectuant le paiement.)

<input type="checkbox"/> retrait sur carte
N° de la carte:
Date d'expiration:
Titulaire:
Signature:

Coût de l'accréditation professionnelle (TVA inclus)

- jusqu'au 30/07/2005: **35 €.**
- Dans l'enceinte du festival (jusqu'à épuisement): **42 €.**

Prénom.....
Nom de famille.....
DNI / Passeport.....
E-mail.....
(Le numéro de confirmation nécessaire pour récupérer l'accréditation sera renvoyé à cette email.)

Date:.....

Signature:

Tampon de l'entreprise:

L'ACCREDITATION PROFESSIONELLE DONNE DROIT A:

Accès libre à toutes les activités du festival (jusqu'à limite des places disponibles).

Accès au bar réservé aux accrédités de l'enceinte: Campo de fútbol "Romero Cuerda"; samedi 9 juillet.

Obtention gratuite du catalogue du festival y d'un sac personnalisé. **Dans la limite des stocks disponibles.**

NOTE: L'accréditation professionnelle ne donne pas droit d'accès à la zone VIP/Détente qui n'est réservées qu'aux artistes, à la presse et à la direction du festival.

NORMES ET CONDITIONS:

1. Les inscriptions ne seront valables que lorsque le FICA aura reçu la confirmation du paiement. En cas de transfert bancaire il est obligatoire de mettre un nom d'entreprise comme émetteur du paiement.
2. Ne seront acceptées que les inscriptions au nom de personnes physiques ou juridiques; Ne sont pas valides tout nom d'artiste, accompagnateur ou similaires.
3. Les accréditations sont personnelles et intransmissibles. En cas de perte il sera demandé de rembourser le coût total de l'accréditation afin d'en obtenir une nouvelle.
4. Une fois le paiement vérifié, FICA remettra une facture et une confirmation écrite pour chaque titulaire, accompagné de l'information nécessaire pour récupérer l'accréditation.
5. La non-assistance au festival ne sera pas motif de remboursement.
6. Les données transmises sont susceptibles d'être intégrées dans des bases de données de POLIESTER, ORGANIZARTE et CATALYTIC CHAMBER, et sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'événements organisés par ces entités. Les intéressés affirment avoir été informés de leurs droits, de se diriger à FICA, pour obtenir un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données les concernant, comme prévu par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.